

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20251219-lmc148533-DE-1-1

Date de télétransmission : 8 janvier 2026

Date de réception : 8 janvier 2026

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N° 34

MOTION POUR UN NOUVEAU PACTE DE CONFIANCE ENTRE L'ÉTAT ET LES TERRITOIRES : STOP AUX PONCTIONS INJUSTES, PLACE À L'AUTONOMIE DES COLLECTIVITÉS !

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h09 le 19 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Didier CARRETERO, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA.

Excusé(s) : Mme Michèle OLIVIER.

Pouvoir(s) : Mme Marie BENASSAYAG à M. Michel ROSSI, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Patrick CESARI à Mme Gabrielle BINEAU, M. Eric CIOTTI à M. Xavier BECK, Mme Christelle D'INTORNI

à Mme Alexandra MARTIN, Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Charles Ange GINESY, M. Gérald LOMBARDO à Mme Sophie NASICA, M. Kévin LUCIANO à Mme Françoise THOMEL, Mme Françoise MONIER à M. Roland CONSTANT, Mme Catherine MOREAU à M. Franck MARTIN, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO à Mme Caroline MIGLIORE, M. Joseph SEGURA à Mme Martine OUAKNINE, M. Philippe SOUSSI à M. David CLARES.

Absent(s) : M. David LISNARD, M. Jérôme VIAUD.

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article 43 du règlement intérieur du Conseil départemental adopté le 16 juillet 2021, modifié le 15 novembre 2021 ;

Vu le vœu déposé par le Groupe Majorité départementale pour un nouveau pacte de confiance entre l'Etat et les territoires ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'adopter le vœu suivant qui est transformé en motion :

Considérant que le Département des Alpes-Maritimes assure des missions essentielles de solidarité, de sécurité et d'aménagement, qui représentent près de 70 % de son budget de fonctionnement, face à des compensations gelées et des dotations en baisse constante ;

Considérant que le Département mène une gestion financière rigoureuse, marquée par un désendettement constant de 63 M€ en six ans, effort interrompu uniquement pour financer la reconstruction après la tempête Alex, et qu'il maintient un haut niveau d'investissement public (245 M€ hors dette en 2026) ;

Considérant que, malgré cette responsabilité, il subit des prélèvements étatiques toujours plus lourds et injustifiés, notamment :

- 154,8 M€ de prélèvements totaux en 2026 :
- Dont 15 M€ prévus en 2026 après avoir versé 7,2 M€ au titre du DILICO en 2025 ;

Considérant que ces ponctions, s'ajoutant à la suppression de la taxe foncière bâtie, entravent l'action départementale et bafouent le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales, consacré à l'article 72 de la Constitution ;

Considérant que les communes du département endurent la même logique de désengagement financier de l'État, comme le dénonce l'Association des Maires de

France et son Président David LISNARD, qualifiant ces prélèvements de « *hold-up en bande organisée* » au détriment des services publics de proximité ;

Considérant que le Département des Alpes-Maritimes représente la collectivité de la solidarité, indispensable à l'investissement et à la vie de ses communes, et que celles-ci subissent une double sanction : d'une part, des dotations en baisse de l'État – comme en témoigne la motion récemment adoptée par la commune d'Aiglun – et, de facto, l'affaiblissement de l'aide départementale, qui se voit contraint de réduire son soutien aux collectivités locales ;

Considérant enfin que la suppression de la clause de compétence générale par la loi NOTRe de 2015 a réduit la capacité d'initiative des Départements, alors même que les besoins des citoyens exigent réactivité et adaptation aux réalités territoriales ;

L'Assemblée départementale des Alpes-Maritimes réunie ce jour :

- 1°) Dénonce avec force les prélèvements étatiques qui fragilisent les finances locales et font financer la dette nationale par les collectivités vertueuses ;
- 2°) Exige l'arrêt immédiat du DILICO et de toute nouvelle ponction sur les budgets locaux ;
- 3°) Réaffirme le droit inaliénable des collectivités territoriales à s'administrer librement ;
- 4°) Demande le rétablissement de la clause de compétence générale pour les Départements, garantie de leur capacité d'action et d'innovation ;
- 5°) Appelle l'État à reconnaître et à soutenir financièrement le partenariat fondamental entre les communes et le Département, socle de l'action publique de proximité ;
- 6°) Mandate son Président pour porter cette motion devant le Gouvernement, le Parlement et les associations d'élus, afin de construire un nouveau pacte territorial fondé sur la confiance, l'équité et l'autonomie.

Pour(s) : 39

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Gérald

LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA.

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 12

M. Jean-Jacques CARLIN, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Martine OUAKNINE, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Joseph SEGURA, M. Philippe SOUSSI.

Déport(s) :

Signé

**Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental**